

Avril 2002

Québec, le 24 avril 2002

Monsieur Robert Ducharme
Directeur des études
Cégep de Saint-Jérôme
455, rue Fournier
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4V2

Objet : Suivi au rapport d'évaluation de la composante de la formation générale

Monsieur le Directeur,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 15 avril 2002, des mesures prises par le Cégep de Saint-Jérôme pour donner suite au rapport d'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études.

Lors du premier suivi, la Commission notait que le plan cadre des cours de la formation propre en Français n'était pas explicite en ce qui concerne l'adaptation des cours aux programmes d'études. La Commission précise que l'objet de la recommandation vise à assurer le respect des devis ministériels au regard de l'adaptation du cours de Français de la formation propre. Le Cégep de Saint-Jérôme devra donc faire parvenir à la Commission le plan de cours de la formation propre en Français en fonction des objectifs ministériels.

Pour ce qui est de la recommandation portant sur l'évaluation des apprentissages de la discipline Philosophie, le Collège informe la Commission que les travaux se poursuivent. La Commission précise que le Collège doit s'assurer que les instruments d'évaluation mesurent bien l'atteinte des objectifs et des standards des cours, que la charge de travail est équivalente et que l'évaluation est équitable pour chacun des groupes cours.

En conclusion, la Commission prend acte des actions entreprises par le Collège au regard des recommandations qu'elle lui avait formulées, mais elle souhaite obtenir un complément d'information sur les suites qui demeurent à leur être données.

Je vous remercie de votre collaboration et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer